



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 mars 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-cinquième session, première partie

Genève, 4-12 juin 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Le développement économique en Afrique

Le développement économique en Afrique : les migrations au service de la transformation structurelle

Aperçu général

Résumé

D'ici à 2050, l'Afrique devrait être la région du monde avec le taux d'accroissement démographique le plus élevé, ce qui aura de sérieuses répercussions sur les migrations internationales et sur le développement économique du continent. Il y aura des mouvements de population, comme il y en a toujours eu. Il ne s'agit donc pas de savoir si des gens partiront, mais de déterminer où ils iront et dans quelles circonstances et sous quelles conditions leur choix leur permettra de libérer leur potentiel économique. Ce potentiel ne pourra être pleinement exploité que si plus d'efforts sont faits pour poser les principes d'une gestion des migrations qui contribue au mieux à la transformation structurelle du continent africain.

Le *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Migration et transformation structurelle* analyse les grandes caractéristiques des migrations intra-africaines et les apports des diasporas à la transformation structurelle des pays d'origine. Il met au jour de nouveaux éléments et permet ainsi à la CNUCED de faire des recommandations pratiques aux Gouvernements africains et aux parties prenantes à l'extérieur du continent. Les migrations africaines peuvent jouer un grand rôle dans la transformation structurelle des économies du continent. Bien gérées, elles sont aussi un bon moyen de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, en Afrique et dans le reste du monde. Par une mise en récit innovante et centrée sur l'être humain, le rapport de la CNUCED cherche à déterminer comment les migrants favorisent la transformation structurelle et recense les possibilités pour cette main-d'œuvre excédentaire d'être absorbée par les différents secteurs économiques à l'échelle du continent.



Introduction

1. L'Afrique a le taux d'accroissement démographique le plus élevé au monde. Le moment est pour elle décisif. L'augmentation de son nombre d'actifs aboutira-t-elle au dividende démographique tant espéré ? Ces dernières années, les images de jeunes Africains tentant de gagner l'Europe par la Méditerranée ont été largement diffusées par les chaînes télévisées d'information en continu et ont contribué à mettre en évidence la dimension internationale des mouvements migratoires. Les flux de migrants partis d'Afrique pour d'autres régions, notamment pour l'Europe, ont été au centre des débats politiques. À mesure que de nouvelles embarcations traversaient la Méditerranée, les migrations africaines sont devenues l'une des grandes questions internationales. En revanche, les migrations depuis l'Afrique, avec leurs flux de migrants entre des pays ou des régions du continent, ont occupé peu de place dans le discours sur la migration et le développement, malgré leur importance économique.

2. Dans son *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Migration et transformation structurelle*, la CNUCED s'efforce de recenser et d'assembler les principales composantes des migrations africaines et d'examiner leurs incidences sur la transformation structurelle du continent. Le rapport se fonde sur l'acquis des connaissances concernant les liens théoriques et empiriques entre la migration et la transformation structurelle. À partir de différentes sources de données microéconomiques très ventilées, recueillies au niveau des ménages, et au moyen d'outils d'analyse à la fois qualitative et quantitative, il montre comment les migrations intra-africaines peuvent contribuer au développement socioéconomique des pays d'origine et des pays de destination. Il rend également compte des avantages que les Africains ont tirés de leur migration vers le Nord et vers d'autres régions du monde.

3. Abordant la question migratoire sous l'angle africain, le rapport cherche à savoir comment les pays d'Afrique pourraient exploiter le potentiel économique de leurs ressources humaines nationales et étrangères, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leur territoire, de manière à favoriser la transformation structurelle.

4. Le rapport cherche aussi à faire mieux comprendre les multiples aspects des migrations africaines et les liens de ces migrations avec des facteurs économiques et commerciaux, aux niveaux des ménages, de la région et du continent. Alors que les migrations intra-africaines ont un rôle important à jouer dans l'intégration régionale et continentale, on continue de mal connaître leurs conséquences socioéconomiques et commerciales.

I. Principales conclusions

A. Les migrations africaines sont principalement intracontinentales

5. En 2017, plus de la moitié (53 %) des migrants internationaux africains sont restés sur le continent. Sauf en Afrique du Nord, la part des migrations intra-africaines a été beaucoup plus élevée au niveau régional, avec plus de 80 % des migrants internationaux africains résidant en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

B. Les migrations intra-africaines favorisent la croissance économique

6. Le rapport montre que les migrations intra-africaines peuvent être bénéfiques à la transformation structurelle dans les pays de destination. Selon les prévisions faites par la CNUCED à partir des scénarios migratoires existants, les flux d'immigration pourraient faire augmenter sensiblement le produit intérieur brut (PIB) africain par habitant d'ici à 2030. En langage économique, cela signifie que le PIB par habitant progresserait à un rythme de croissance annuel composé de 3,5 % à compter de 2016, pour atteindre

3 249 dollars en 2030. La valeur moyenne du PIB africain par habitant était de 2 008 dollars en 2016.

7. Les envois de fonds représentent la moitié des entrées de capitaux privés sur le continent ; leur montant est passé de 38,4 milliards de dollars en moyenne en 2005-2007 à 64,9 milliards de dollars en 2014-2016. Il ressort toutefois d'une analyse empirique que l'effet des migrations sur la transformation structurelle a été moins sensible (indéterminé) dans les pays d'origine, qui reçoivent pourtant des sommes assez importantes. Cela s'explique notamment par une perte de main-d'œuvre qualifiée et une baisse des recettes fiscales, des limites structurelles au développement économique ainsi que des obstacles réglementaires tels que les coûts élevés des transferts monétaires et des services de recrutement. Il faudra lever ces difficultés et améliorer le cadre directeur et réglementaire pour tirer le meilleur parti des migrations et les mettre au service d'une transformation structurelle durable dans les pays d'origine.

8. Le rapport montre que les migrations peuvent aider à améliorer la productivité du travail dans les pays de destination. Une augmentation du nombre d'immigrants entraîne une hausse du taux de productivité sectorielle. Cela est d'autant plus vrai dans les secteurs qui ont attiré un nombre relativement élevé de migrants par le passé, comme l'agriculture, l'industrie manufacturière, les activités extractives, la construction et les services. Le rapport constate qu'une augmentation du nombre d'immigrants s'accompagne d'une progression de la valeur ajoutée manufacturière, mais note que l'accroissement de la productivité n'est guère créateur d'emplois. Peut-être est-ce dû au fait que, dans la plupart des pays africains, les bons emplois qualifiés sont plutôt rares dans le secteur manufacturier.

C. Les migrations ont des effets bénéfiques durables sur la croissance et le développement

9. Les conclusions du rapport selon lesquelles les migrants ont un impact positif sur la croissance et le développement, dans les pays de destination et dans les pays d'origine, confirment les résultats d'autres études, qui mettent en évidence la contribution des immigrants au PIB, comprise entre 1 % environ au Ghana et 19 % en Côte d'Ivoire. Les migrants participent aussi, par la voie de la fiscalité et de la consommation, au développement des pays de destination, dans lesquels ils dépensent environ 85 % de leurs revenus. En conséquence, en plus de contribuer au produit courant, les migrants jouent aussi un rôle démographique, en gonflant la population active actuelle et future des pays de destination. L'étude par la CNUCED des canaux de transmission des chocs migratoires à l'économie montre également que l'immigration a un effet encore plus positif sur la transformation structurelle lorsque les migrants sont instruits (c'est-à-dire lorsque le niveau d'éducation dans le pays d'origine est généralement plus élevé que dans le pays de destination). Des éléments font également apparaître que le retour dans le pays d'origine donne lieu à un transfert de connaissances et de compétences susceptible de stimuler la productivité.

D. Les migrations dynamisent les échanges commerciaux

10. À en juger par l'évolution du commerce intracontinental de produits alimentaires, les migrations ont un impact positif sur les échanges commerciaux. Dans l'hypothèse où le revenu des migrants est plus élevé dans leur nouveau pays de résidence, les exportations et, avec elles, les entrées de capitaux augmentent dans les pays d'origine. De même, il apparaît que les importations intracontinentales de produits alimentaires ont augmenté dans les principaux pays de destination, souvent bien plus rapidement que leurs taux d'immigration africaine.

E. Les migrations aident à rendre la croissance profitable à tous et à étendre les possibilités pour les migrantes d'assurer leur subsistance

11. Les migrantes africaines sont de plus en plus nombreuses et contribuent à une croissance inclusive, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays de destination. Elles participent à l'économie du ménage et de la communauté par d'importants transferts en nature. Cependant, elles font face à des obligations et à des difficultés (responsabilités familiales et désavantage concurrentiel sur le marché du travail) qui influent non seulement sur leur expérience de la migration, mais aussi sur leurs résultats sur le marché du travail dans les pays de destination.

F. Qu'ils soient peu qualifiés ou semi-qualifiés, les immigrants sont des acteurs de la croissance dans les pays de destination

12. Une bonne gestion des migrations de main-d'œuvre (entre autres, par des politiques flexibles qui ciblent les migrants peu qualifiés et semi-qualifiés), peut faciliter la mobilité des travailleurs tout en palliant l'insuffisance de l'offre sur les marchés régionaux du travail. Ces travailleurs migrants comblent des déficits de main-d'œuvre et, ce faisant, permettraient en théorie aux travailleurs des pays de destination d'obtenir des emplois mieux rémunérés. Comme le montre le rapport, les migrants peu qualifiés ou semi-qualifiés améliorent quelque peu leurs compétences, ce qui peut avoir un effet positif sur la productivité. Cependant, ils sont parfois désavantagés sur les marchés régionaux du travail. L'instauration rapide d'un passeport africain s'impose pour faciliter la mobilité des Africains sur le continent. Le Rwanda est un exemple de bonne pratique : sa législation sur le travail autorise les citoyens des États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est à travailler sur son territoire, il délivre des permis de travail à des étrangers et il a mis en place un permis de résident temporaire pour les travailleurs semi-qualifiés.

G. Les migrations ne sont ni un fardeau ni une solution miracle lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs de développement durable

13. Dans la mesure où les cadres directeurs ne sont pas pleinement appropriés pour en faire des vecteurs de développement socioéconomique, les migrations ne peuvent être considérées ni comme un fardeau ni comme une solution miracle lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs de développement durable. Le rapport montre qu'elles n'influent guère sur l'évolution des indicateurs de développement social, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. L'augmentation du nombre d'immigrants ne semble pas modifier les écarts salariaux ni entraîner une hausse des dépenses publiques de santé dans les pays de destination. En revanche, elle s'accompagne à la fois de dépenses plus importantes et de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation. Même si elles pourraient être meilleures, les chances d'atteindre les objectifs de développement durable dans les domaines de la santé et de l'éducation d'ici à 2030 et à 2063 sont globalement plutôt bonnes pour de nombreux pays. L'augmentation des mouvements migratoires va de pair avec l'amélioration des conditions d'éducation et de santé, surtout pour les femmes.

H. Les politiques relatives aux migrations, au commerce et à l'investissement doivent être alignées sur les objectifs de développement à long terme

14. Il ressort aussi de l'analyse faite dans le rapport que, pour éviter de retomber dans certains des pièges de la libéralisation du commerce, les conditions propres à faire évoluer la distribution spatio-temporelle des travailleurs qualifiés et non qualifiés entre les pays devraient être instaurées. Cela suppose que les pays alignent leurs politiques relatives aux migrations, au commerce et au développement sur leurs objectifs de développement à long terme. Autrement dit, l'Afrique devrait se doter de politiques et de réglementations

permettant à un pays qui présente un taux élevé d'émigration de travailleurs non qualifiés en 2017 d'ambitionner de devenir un pays de destination de main-d'œuvre qualifiée à l'avenir. Le rapport met en évidence des possibilités dans l'agriculture, les services et l'industrie manufacturière, dans les différentes régions du continent. Des politiques migratoires cohérentes aux niveaux national, régional et continental seront essentielles pour tirer parti de ces différentes chaînes de valeur sectorielles.

II. Recommandations

A. Veiller à la cohérence des politiques relatives aux migrations, au commerce, à l'investissement et aux technologies pour créer les conditions propices à la transformation structurelle

15. Dans la plupart des cas, les mouvements migratoires sont motivés par la recherche de meilleures conditions de vie. Les gens partent parce qu'ils veulent trouver un emploi décent. Sous l'impulsion d'une croissance rapide du secteur des services, l'Afrique emprunte un chemin inhabituel pour parvenir à la transformation structurelle. Le développement des secteurs agricoles et manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre n'en reste pas moins nécessaire. Avec des infrastructures adéquates, des cadres directeurs et réglementaires adaptés et une main-d'œuvre qualifiée, l'Afrique pourrait dominer un certain nombre de chaînes de valeur mondiales dans les industries axées sur les produits de base. Les pays et les secteurs qui permettraient d'arriver à ce résultat sont mentionnés dans le rapport. Les pays d'Afrique devraient tous s'efforcer de mobiliser les acteurs privés et publics pour inventorier les compétences dans les secteurs de pointe susmentionnés. Cet inventaire aiderait à planifier le développement du capital humain, y compris par la formation professionnelle et l'enseignement tertiaire, et à concevoir des plans d'action sur les migrations aux niveaux régional et continental.

16. Parmi les nombreuses raisons qui expliquent les faibles progrès du continent sur la voie de l'industrialisation, le manque de cohérence des politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement et des technologies occupe une place prépondérante. Une gestion des migrations axée sur la transformation structurelle pourrait avoir un rôle fédérateur et aider à rendre les politiques plus cohérentes. C'est pourquoi la réforme actuelle des accords internationaux d'investissement devrait être alignée sur les domaines d'action prioritaires définis dans les programmes d'industrialisation et d'intégration régionale du continent.

17. Les Gouvernements africains devraient veiller à se ménager une marge d'action et une latitude réglementaire qui leur permettent de satisfaire aux exigences de leurs stratégies d'industrialisation. Dans le domaine réglementaire, ils pourraient notamment élever au rang de priorité la mobilité des travailleurs sur l'ensemble du continent et le transfert de compétences et de technologie. Les listes de priorités et les politiques sectorielles ne seront probablement pas exactement les mêmes d'un pays à l'autre, mais elles auront toutes pour objectif de constituer une main-d'œuvre africaine compétitive et innovante.

B. Appliquer les cadres directifs, légaux et réglementaires sur la liberté de circulation des personnes au niveau continental

18. La liberté de circulation des personnes et la migration de la main-d'œuvre sont au centre du projet de l'Union africaine pour une Afrique unie et intégrée. Outre les politiques et les protocoles migratoires, la Déclaration et le Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (Ouagadougou+10), adoptés par l'Union africaine en 2015, placent la migration de la main-d'œuvre parmi les domaines d'action prioritaires. De même, la facilitation de la migration de la main-d'œuvre était un objectif spécifique du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour 2014-2017. L'Union africaine s'est également employée à mettre en œuvre son cadre stratégique pour une politique migratoire en Afrique, élaboré en 2006, et à renforcer la gouvernance et la réglementation de la mobilité et de la migration des travailleurs sur le continent, ce qui a

abouti à l'adoption d'un mécanisme de bonne gouvernance des flux migratoires de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration, à la vingt-quatrième session ordinaire de sa Conférence, en janvier 2015, et d'un cadre stratégique révisé assorti d'un plan d'action pour 2018-2027, en 2017. Elle a aussi créé des institutions spécialement chargées des questions relatives à la diaspora et aux envois de fonds, telles que le Centre pour la participation des citoyens et la Direction des citoyens et de la diaspora, qui relèvent de sa commission, ainsi que l'Institut africain pour les transferts de fonds. La lenteur dans l'application effective des dispositions existantes s'explique notamment par le manque d'information sur les gains et les pertes découlant de la libéralisation des flux de main-d'œuvre et sur leur distribution. Les conclusions du *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique* aident à combler ce manque d'information dans des domaines relatifs aux processus d'intégration régionale.

19. Les conclusions du rapport montrent aussi que des plans d'action thématiques s'imposent au niveau continental. En ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre, par exemple, il faudrait non seulement mettre en œuvre des cadres migratoires applicables à l'ensemble du continent, mais aussi définir des mécanismes d'ajustement optimal entre les différentes sous-régions en fonction des déficits de compétences. Les mesures adoptées à cette fin pourront notamment consister en une harmonisation des qualifications à l'échelle de l'Afrique. Des mesures complémentaires devraient être prises pour que les investisseurs privés puissent passer outre aux différences entre les communautés économiques régionales dans la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre, dues à des différences de dynamique migratoire qui témoignent des intérêts divergents de leurs pays membres.

C. Établir des dispositifs régionaux et continentaux pour tirer parti des migrations intra-africaines et les mettre au service de la transformation structurelle

À l'intention des États membres

20. Les communautés économiques régionales pourraient tenir compte des migrations et du principe de codéveloppement dans leurs cadres stratégiques. Le principe de codéveloppement fait des migrants des partenaires essentiels dans les projets et les programmes de coopération en faveur du développement et, sur le plan stratégique, vise à rendre les migrations aussi bénéfiques que possible pour les parties prenantes dans les pays d'origine et les pays de destination. À cet égard, les conclusions du rapport de la CNUCED sur les répercussions économiques et commerciales des migrations pourraient permettre d'affiner les politiques migratoires nationales. Elles présentent une typologie des pays selon leur taux d'immigration (élevé, moyen ou faible) et le lien entre les taux d'immigration et l'état d'avancement des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Les pays pourraient aussi tirer des enseignements de la manière dont le Maroc a tenu compte du principe de codéveloppement, du point de vue des pays d'origine, des pays de transit et des pays de destination, dans sa stratégie migratoire. Les initiatives en faveur du codéveloppement consistent notamment en un renforcement des capacités des associations de migrants et des incitations au transfert de compétences, des investissements dans les secteurs productifs des pays d'origine et la facilitation de la migration circulaire.

À l'intention des organisations d'intégration régionale

21. La progression de la migration mixte, qui associe migrations régulières et irrégulières, montre combien une approche régionale pourrait aider les comités nationaux de coordination à prendre des décisions éclairées. Une politique migratoire efficace suppose aussi de bien comprendre comment les migrations clandestines, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants peuvent empêcher que les migrations soient pleinement au service du développement. C'est pourquoi les pays de la Corne de l'Afrique, par exemple, devraient élaborer et appliquer leurs politiques nationales en fonction des initiatives régionales existantes, telles que le Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (2006) et l'initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique. Il faudrait en outre donner suite aux recommandations faites dans la Déclaration de Khartoum de 2014 au sujet

de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, qui sont aussi liés à une augmentation du nombre de réfugiés.

22. Bénéficiant de l'appui de divers partenaires de développement, le cadre stratégique régional sur les migrations, établi par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), présente un certain nombre de bonnes pratiques qui pourraient être mises en application dans d'autres pays. Ce texte de référence non contraignant tend à proposer une méthode commune et cohérente de gestion des migrations aux États membres de l'IGAD. Il promeut les migrations comme vecteur de développement et énonce des lignes directrices et des principes qui doivent aider les pays à élaborer et à appliquer des politiques migratoires en accord avec leurs priorités et leurs ressources. Son but ultime est de protéger les migrants dans tous les États membres de l'IGAD. L'Autorité intergouvernementale pour le développement s'enorgueillit en outre d'un processus de consultation régionale, par la voie d'un mécanisme dont les décisions doivent encore être pleinement appliquées. Son comité de coordination régionale des migrations est également un espace de dialogue. Le Plan d'action sur les migrations 2015-2020 ultérieurement élaboré n'a toutefois pas encore été suivi de l'adoption de mesures assorties de délais ni de résultats au niveau national. Pour ce faire, plus de ressources devraient être consacrées au renforcement des capacités des décideurs et des institutions chargées des questions migratoires dans les pays membres.

23. Les communautés économiques régionales et l'Union africaine devraient unir leurs forces pour promouvoir le dialogue et l'échange de renseignements entre le secteur public et le secteur privé. Actuellement, la mauvaise circulation de l'information nuit à la prise de décisions, aussi bien individuelles que stratégiques. De nombreuses initiatives privées, telles que Carrefour Africain, mettent en relation des recruteurs, des employeurs, des étudiants et des migrants originaires d'Afrique. Elles pourraient être étendues à d'autres acteurs et appliquées aux niveaux régional et continental. Sans la création de liens entre les acteurs des secteurs public et privé concernés, les politiques migratoires ne pourront pas servir la transformation structurelle du continent. Les initiatives devraient reposer sur une coopération efficace entre les pays d'origine et les pays de destination, les organisations africaines et les associations professionnelles. Elles devraient aussi s'assurer la participation de décideurs de pays d'accueil non africains pour aborder les migrations sous un autre angle. Au niveau mondial, il apparaît clairement que le secteur privé est conscient des avantages commerciaux à retirer de l'intégration de l'Afrique et de ses mouvements migratoires. À l'inverse, dans certains pays développés de destination, les responsables politiques parlent de plus en plus de restreindre ou de combattre l'immigration. La rencontre de ces deux groupes d'acteurs pourrait être bénéfique aux programmes de création d'emplois et faire évoluer les mentalités à l'égard des migrants.

À l'intention des pays de destination

24. La régularisation des travailleurs migrants devrait être une priorité. Au vu des exemples existants, elle permet de mieux reconnaître les contributions des migrants aux économies nationales et de les intégrer plus pleinement dans le PIB des pays concernés. Elle offre une meilleure protection aux migrants, notamment en facilitant le paiement des contributions sociales et des impôts. Les campagnes de régularisation permettent de souligner l'ampleur des apports dont l'économie réelle a été privée. Au Maroc, par exemple, une deuxième vague de régularisation a eu lieu entre décembre 2016 et la fin 2017. Elle a donné lieu au dépôt de 26 860 demandes dans 70 provinces et districts du pays.

25. Dans les pays de destination, la gestion des migrations a généralement pour but d'attirer des migrants hautement qualifiés. La stratégie migratoire du Maroc, par sa combinaison de mesures qui ciblent les deux extrémités du spectre des compétences, est un exemple à suivre pour les pays africains, même si elle devrait accorder plus d'importance à la main-d'œuvre moins qualifiée et mieux reconnaître ainsi son rôle dans le processus de développement. Ses principales mesures de non-discrimination en faveur des migrants sont de supprimer la préférence nationale dans le secteur privé pour les migrants qui ont bénéficié d'opérations de régularisation exceptionnelles, de ramener de trente jours à quarante-huit heures le délai de contrôle des certificats d'activité pour les migrants ayant des compétences recherchées et des compétences d'encadrement, de créer un site Web pour

faciliter les demandes de visa des travailleurs étrangers et de limiter le délai de la procédure à dix jours maximum, de mettre fin au traitement préférentiel des citoyens marocains dans certains domaines d'activité, y compris dans les professions d'infirmière et de sage-femme, et de lever les restrictions à la création de coopératives par des étrangers. Les travaux visant à harmoniser le Code du travail avec la stratégie migratoire sont en cours. Le Maroc s'est officiellement engagé dans la lutte contre les conditions de travail abusives et la promotion des droits des travailleurs migrants, en lançant le processus de ratification de la Convention (n° 143) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 2016. L'égalité des conditions de sécurité sociale, conformément à la Convention (n° 118) de l'OIT concernant l'égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux en matière de sécurité sociale, n'a pas encore été inscrite dans le droit interne. Le rapport de suivi établi en 2017 a mis au jour les améliorations à apporter. Les présentes recommandations sont l'occasion de tirer des enseignements de la manière dont les autres pays élaborent et appliquent leurs politiques migratoires.

26. Selon le rapport de la CNUCED, les diasporas doivent être incitées à participer davantage au développement de leurs pays d'origine. Leurs capacités de contribution sont maintenant largement reconnues, d'où la popularité des politiques les concernant aux niveaux national, régional et continental. Depuis le premier sommet mondial de la diaspora africaine, qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2012, la diaspora est considérée comme la sixième région africaine, ce qui a conduit à la création d'institutions nationales et continentales spécifiques. L'Éthiopie se distingue parmi les pays qui se sont récemment dotés de ces cadres institutionnels. D'autres pays, à un stade comparable de développement de leurs capacités institutionnelles, pourraient apprendre de son exemple. Plus d'efforts doivent être faits pour passer à un système de guichet unique, à l'instar de Maurice, et pour renforcer les mécanismes de coordination. De plus, de nombreux donateurs financent actuellement des initiatives et des fonds d'investissement en faveur de la diaspora. Dans toutes ces mesures, la priorité devrait être d'adapter la participation de la diaspora aux besoins particuliers des pays d'origine en vue de leur transformation structurelle.

D. Tenir compte de la question du genre dans les politiques et les réglementations migratoires

À l'intention de toutes les parties

27. Au moment d'élaborer des politiques migratoires visant à l'égalité des sexes, il faudrait veiller à inscrire chaque aspect de cette démarche dans un cadre fondé sur les droits, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Beijing adoptés à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995. Cela suppose de prendre en considération les droits des femmes à trois égards. Premièrement, les femmes devraient pouvoir être des migrantes régulières. Elles devraient pouvoir accéder à des emplois sans danger dans le secteur formel. Deuxièmement, les droits des femmes devraient être garantis pendant le processus de migration, grâce à des mesures assurant la sécurité du recrutement, l'égalité de rémunération, des conditions de travail décentes, l'accès à la justice et le droit à la vie familiale. Troisièmement, les migrations elles-mêmes devraient aboutir à la réalisation des droits des femmes, c'est-à-dire à une plus grande autonomie et à un plus grand pouvoir de négociation des conditions de travail dans le pays de destination, et être ainsi profitables aux femmes et à leur famille.

À l'intention des organisations d'intégration régionale

28. L'intégration de la question du genre dans les cadres migratoires peut être un moyen de remédier aux difficultés spécifiques rencontrées par les migrantes. Les femmes africaines étant toujours plus nombreuses à émigrer pour des raisons économiques, les communautés économiques régionales peuvent les aider à tirer le meilleur parti de cette situation en encadrant la migration de la main-d'œuvre par des dispositions qui tiennent compte des disparités entre les sexes et qui traitent des problèmes fondamentaux des migrantes sur les différents marchés régionaux du travail.

À l'intention des pays d'origine

29. Les migrantes d'aujourd'hui bâtissent l'avenir des citoyens de demain. Leur expérience de la migration et leurs apports à leur pays d'origine concourent à l'instauration d'un environnement propice à la transformation structurelle du continent. Les femmes sont nombreuses à savoir quelles seront leurs conditions de travail dans le pays de destination, mais elles font parfois face à des situations plus risquées qu'elles ne l'imaginaient. Être à leur écoute suppose de dépasser les jugements moraux, surtout lorsqu'il existe des accords bilatéraux, pour élaborer des politiques et des mesures susceptibles d'optimiser leurs contributions au développement socioéconomique de leurs pays d'origine.

30. L'intégration de la question du genre dans les politiques migratoires supposerait notamment de reconnaître l'expérience acquise par les migrantes à sa juste valeur. Par exemple, la mise en place de systèmes de certification des travailleurs domestiques permettrait aux femmes ayant exercé cette profession de progresser dans la chaîne de valeur de l'économie domestique. Plus généralement, les pays adoptent souvent des mesures qui sont discriminatoires envers les migrantes, en ce qu'elles reposent sur l'idée commune et préconçue que les travailleurs migrants sont des hommes qui exercent une activité à temps plein et, dans certains cas, en ce qu'elles interdisent expressément et catégoriquement l'immigration féminine. Il se peut en outre que les activités exercées par les migrantes ne soient pas considérées comme un « vrai travail » et, par voie de conséquence, qu'elles restent invisibles. Dans les conclusions de son rapport, la CNUCED insiste sur la nécessité de renverser la tendance et de tenir compte de la question du genre dans les politiques et les réglementations migratoires.

À l'intention des pays de destination

31. Le fait que la réglementation considère généralement la population des travailleurs migrants comme exclusivement masculine risque de porter atteinte aux droits des migrantes. Dans de nombreux pays, la représentation traditionnelle du migrant comme un homme seul, venu sans famille, reste vivace, alors que les migrations évoluent et concernent aussi les femmes. Il n'existe souvent aucune disposition légale concernant le statut des membres de la famille des migrants. Les législations nationales devraient être modifiées pour embrasser la diversité des situations vécues par les migrants selon leur sexe. Les dispositions légales et réglementaires devraient aussi pouvoir répondre à la réalité complexe des multiples activités exercées par les migrantes aux plus bas échelons de l'économie informelle.

32. De plus, il faudrait que les mesures d'amnistie ou de régularisation des migrants irréguliers soient élaborées et appliquées dans l'optique de l'égalité des sexes. Peut-être certains seront-ils peu enclins à déclarer sous serment qu'ils emploient des travailleurs domestiques, surtout s'ils enfreignent les dispositions légales sur le salaire minimum et cherchent à profiter d'une main-d'œuvre illégale. L'aide apportée aux migrantes par les organisations de la société civile, en qualité d'intermédiaire dans la procédure de régularisation, a souvent porté ses fruits.

33. L'arrivée de migrants ou de réfugiés dans des pays de transit ou de destination moins développés rend les communautés d'accueil plus vulnérables. Ce sont souvent les femmes qui ressentent le plus vivement les effets de cette augmentation de la population. Il serait donc souhaitable que les projets et les programmes sur les migrations s'attachent aussi à maintenir les moyens de subsistance des femmes dans les communautés d'accueil. L'accord conclu entre l'Italie et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en juillet 2017 pour offrir des débouchés économiques aux réfugiées érythréenne et aux migrantes originaires d'Éthiopie dans les communautés d'accueil est un exemple de bonne pratique.

À l'intention des syndicats et des associations patronales

34. Les normes et les pratiques en usage dans les organisations syndicales peuvent contribuer à limiter la participation des femmes. Il se peut que les syndicats aient plus l'habitude des emplois à temps plein exercés par les hommes, qu'ils connaissent mal les emplois qui sont généralement exercés par les migrantes dans le secteur informel, ou encore

qu'ils conduisent leurs activités selon des préjugés sexistes, ce qui limite les possibilités pour les femmes d'y être représentées et d'influer sur la stratégie et les objectifs de ces organisations. Le même discours s'applique aux associations patronales. Compte tenu du grand nombre de migrantes dans les sous-secteurs de l'économie domestique, les associations patronales devraient aider leurs membres à protéger les droits des travailleurs domestiques et des autres migrants employés dans des branches vulnérables du secteur des services. Par exemple, la publication d'un code de bonne conduite pourrait marquer le début d'un contrôle plus poussé des pratiques.

E. Conclure un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières – ce que le monde doit entendre

L'Afrique veut faire entendre son propre discours migratoire sur la scène internationale

35. Dans la perspective d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'Union africaine a choisi le Roi Mohammed VI comme porte-parole du continent, au vu de l'exemplarité des pratiques que le Maroc avait suivies pour élaborer et appliquer une stratégie migratoire progressive et fondée sur les droits. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières permet à l'Afrique de réaffirmer avec force sa volonté de faire entendre son propre discours migratoire sur la scène internationale.

36. Ce discours migratoire pourrait être mieux ancré dans le continent si plus de ressources étaient consacrées au financement de campagnes de communication soigneusement conçues, qui soulignent les aspects économiques et commerciaux des migrations.

37. Il faudrait notamment donner plus de résonance aux témoignages des membres de la diaspora sur leur parcours migratoire. Les « conversations communautaires » de l'OIM, qui amènent les membres d'une même communauté, jeunes et plus âgés, à discuter de la réalité de la migration, se sont aussi révélées utiles. En l'espèce, l'adaptation aux circonstances et au contexte devrait être une obligation, car dans certaines communautés, les jeunes quittent le pays sous la pression des aînés. Enfin, un nouveau discours migratoire, moins sombre et plus constructif, pourrait contribuer à une nouvelle forme de promotion de l'aide multilatérale au développement, par la voie d'histoires de résilience.

Renforcer l'engagement en faveur de migrations internationales sûres, ordonnées et régulières

38. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières donne la possibilité d'insister sur la nécessité d'une meilleure protection des travailleurs migrants, y compris par la défense de leurs droits et l'instauration de conditions de travail sûres. Cette protection s'appuierait sur des mesures garantissant aux travailleurs étrangers le droit de recevoir des prestations, de bénéficier de la sécurité sociale et d'être assuré. Une attention particulière devrait être portée aux migrantes et aux personnes en situation précaire.

Investir et innover dans la collecte de données

39. Le rapport de la CNUCED montre combien il est important de parvenir à une meilleure compréhension du processus de prise de décisions, aux niveaux des individus et des ménages, pour adopter les mesures les mieux ciblées. À cette fin, l'utilisation d'ensembles de données sur les individus et les ménages s'impose. Une collecte plus fine et plus fréquente des données devrait permettre d'obtenir des informations de meilleure qualité sur les structures migratoires et les migrants, ce qui aidera à discréditer les idées préconçues sur les migrations, qui sont surtout relayées dans les discours populistes.

40. De plus, l'augmentation des migrations mixtes devrait inciter à établir une définition des migrants qui rende compte de leurs spécificités. De même, les données mondiales et régionales devraient couvrir les multiples aspects des migrations en vue de l'examen des variables économiques et commerciales. Il reste que la collecte de données nécessite beaucoup de ressources. Compte tenu de l'intérêt que présentent les informations sur les

migrations africaines pour toutes les parties prenantes, en Afrique et ailleurs, il serait juste que la collecte des données soit financée de manière conjointe. De telles initiatives pourront se révéler fructueuses si elles sont envisagées comme l'amorce d'un dialogue et d'une collaboration durables dans le but d'élaborer et d'appliquer des politiques migratoires efficaces et bénéfiques à tous, en Afrique et dans les pays de destination d'autres continents.

III. Conclusions

41. En résumé, les pays africains peuvent tirer un meilleur parti des mouvements migratoires grâce aux mesures suivantes :

- a) Aligner les politiques relatives aux migrations, au commerce et à l'investissement sur les objectifs de développement ;
- b) Mettre les envois de fonds et les apports de la diaspora au service de l'investissement productif dans les pays d'origine ;
- c) Adopter des politiques plus flexibles pour faciliter la mobilité des travailleurs migrants ;
- d) Intégrer les migrants dans le marché du travail ;
- e) Consacrer des ressources à l'amélioration des facteurs structurels du développement socioéconomique de l'Afrique.

42. Comme l'atteste leur mention dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est établi que les migrations, si elles sont bien gérées, peuvent contribuer au développement socioéconomique. À partir des connaissances existantes et de nouvelles données méso-économiques et microéconomiques, le rapport de la CNUCED donne un nouvel éclairage sur le rôle des migrations intra-africaines dans le développement de l'Afrique. L'analyse, qui tient compte des différences entre les sexes, aboutit à des résultats qui remettent en question certaines des connaissances actuelles sur les tendances migratoires ainsi que des idées reçues sur les conséquences socioéconomiques des migrations. Le rapport de la CNUCED invite à consacrer les ressources destinées au développement à l'amélioration des facteurs structurels, afin de produire des effets à plus long terme sur la transformation structurelle de l'Afrique.
